



Yannick Tasset,
Maire

**Madame, Monsieur,
Chers Orgevalais,**

Après vingt et une années dédiées à cette belle commune, Orgeval, j'ai pris cet été la décision de quitter mes mandats sur conseil de ma famille et du corps médical.

Je désire le faire à la fin de cette année 2017 car j'ai à cœur de concrétiser un projet que je porte depuis plusieurs années, à savoir la construction de deux salles : une salle de sport et une salle culturelle qui font défaut pour l'ensemble des associations.

J'ai prévenu mon équipe et notre directrice générale des services dès début septembre et je devais en faire l'annonce auprès de l'ensemble des Orgevalais avant la fin du mois de novembre. Cependant « mon opposant historique » ayant répandu son fiel habituel dans les boîtes aux lettres dernièrement, je me sens obligé de vous préciser que ma décision est indépendante de cet odieux comportement, mais en même temps, je tiens à remettre « les pendules à l'heure » et à vous faire connaître l'exactitude des procédures judiciaires que j'ai subies depuis 2013.

Fin juin 2013, suite à plusieurs plaintes de Monsieur Louvet et de Madame Boisverd, déjà anciennes, j'ai été mis en examen (10 jours avant la prescription et en pleine période pré-électorale !!) pour trois chefs d'inculpation.

1^{er} chef : complicité de prise illégale d'intérêt avec mon adjoint à la voirie pour avoir fait réaliser un rond-point et des parkings rue de la Vernade. Décision pourtant votée trois fois par la Commission Urbanisme et le Conseil Municipal inscrit au POS de 2002 (Adjoint à l'Urbanisme à l'époque : M. Daniel LOUVET) et au PLU de 2009 pour répondre à une obligation légale afin de permettre le retournement des pompiers et des éboueurs en fond d'une impasse.

2^{ème} chef : détournement de fonds publics pour avoir diminué mes propres indemnités de Maire au profit de conseillers municipaux délégués (!!!), les Adjointes faisant de même.

3^{ème} chef : faux en écriture pour avoir modifié une délibération au conseil municipal (avec l'accord de l'ensemble du conseil, nous avons transformé cette délibération en motion !).



Résultats :

1^{ère} INSTANCE

1^{er} chef : INNOCENTÉ

2^{ème} chef : INNOCENTÉ

3^{ème} chef : CONDAMNÉ

APPEL

1^{er} chef : CONDAMNÉ

2^{ème} chef : INNOCENTÉ

3^{ème} chef : INNOCENTÉ - Monsieur LOUVET et Madame BOISVERD étant déboutés de leur partie civile.

CASSATION du 1^{er} chef : la peine est annulée.

2^{ème} APPEL : Diminution de l'amende, mais condamné à nouveau, notamment pour avoir participé au PLU de la commune d'Orgeval ! ??

Je me suis à nouveau pourvu en cassation avant de prendre la décision de tout arrêter y compris la plainte que je m'apprêtais à déposer contre Monsieur LOUVET et Madame BOISVERD puisqu'ils ont été déboutés de leur partie civile.

Je vais maintenant me consacrer à ma famille et je fais le vœu que mes successeurs poursuivent l'action, dont je suis très fier, au profit d'Orgeval et des Orgevalais. Je souhaite qu'ils puissent s'épanouir dans leurs nouvelles fonctions et qu'ils y prennent autant de plaisir que celui que j'ai pu avoir durant toutes ces années au service des Orgevalais.

Merci à tous ceux qui m'ont soutenu dans toutes ces épreuves, mon épouse, ma famille, mes amis et tous mes colistiers ainsi que les femmes et les hommes politiques qui m'ont toujours assuré de leur soutien et qui m'ont permis de continuer mon action.

Merci à tous ceux, connus ou anonymes, qui m'ont ces derniers jours adressé de nombreux messages de soutien et de remerciements pour les années que j'ai consacrées à notre village et à ses habitants.

Merci à mes assistantes successives, aux directrices et directeurs généraux des services, ainsi qu'aux chefs de services, à l'ensemble du personnel de la commune qui m'ont accompagné et travaillé à mes côtés pendant toutes ces années, avec bonne humeur et efficacité.

Yannick TARNET